

Délibération n° 2017-11-26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Conventionnement
entre la Région
Auvergne-Rhône-
Alpes et l'Agglo Pays
d'Issoire : règlement
d'attribution de
subvention au
développement des
petites entreprises du
commerce, de
l'artisanat et des
services avec point de
vente en
cofinancement de
l'aide régionale

Rapporteur

VARISCHETTI Martine

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 94

Votants : 105

Pour : 105

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIÈRE Bernard, VIALLET Richard.

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents : (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVAULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4251-17, L. 5211-41-3 et L. 5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 portant statuts de la communauté et précisant les compétences obligatoires de l'Agglo Pays d'Issoire, dont le développement économique, et notamment les « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 » ;

VU la délibération n° 1511 de l'assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en date des 15 et 16 décembre 2016 relative au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

VU le règlement ci-annexé précisant les conditions de mise en œuvre de la délibération précitée ;

VU l'avis de la commission économie du 12 octobre 2017 ;

VU le règlement d'attribution ci-annexé relatif à l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le projet de convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Agglo Pays d'Issoire ci-annexée relative à la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son programme en faveur de l'économie de proximité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif ayant pour objectif d'aider, par une subvention d'investissement, les très petites entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat et des services à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public ;

CONSIDÉRANT que l'aide régionale doit être cumulée avec un cofinancement de l'EPCI ou de la commune pour un minimum de 10 % des dépenses éligibles ;

CONSIDÉRANT que la commission économie du 12 octobre 2017 a validé le principe d'aide de l'Agglo Pays d'Issoire en cofinancement de l'aide régionale, et a missionné le groupe de travail commerce pour élaborer le règlement d'attribution de l'aide ;

CONSIDÉRANT que le groupe s'est réuni le 27 octobre 2017 pour rédiger la proposition de règlement d'attribution de l'aide, largement calqué sur le dispositif régional ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'affecter 60 000 € pour la première année de test, et que ce cofinancement permettra de mobiliser 120 000 € d'aides de la Région soit un montant global d'aides pour l'année 2018 de 180 000 € ;

CONSIDÉRANT que cette enveloppe de 60 000 € sera réservée sur le budget d'aide aux façades et complétée par fongibilité selon l'utilisation des enveloppes en septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que, dans les cas où l'aide sollicitée par le commerçant concerne, pour toute ou partie, la reprise de la façade et de la vitrine du commerce, le pôle Cadre de vie sera associé à l'instruction du dossier ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les avis d'attribution de l'aide de l'Agglo Pays d'Issoire soient émis par les membres de la commission commerce (émanation de la commission économie et industrie) et formalisés par un arrêté attributif de Monsieur le Président ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif nécessite, entre autres, un conventionnement entre l'Agglo Pays d'Issoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le conventionnement entre l'Agglo Pays d'Issoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel qu'il est défini ci-dessus ;
- de valider la mise en place de ce dispositif d'aide complémentaire à l'intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions ci-dessus définies, et en conséquence, de valider d'affecter 60 000 € de budget d'aide aux façades pour l'année 2018 ;
- de valider le règlement d'attribution de l'aide au commerce ci-annexé ;
- d'autoriser les membres de la commission commerce à émettre les avis d'attribution de l'aide de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer les notifications d'attribution ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre avec la Région tel qu'elle est annexée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET





Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18 /12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 /12/2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le



ID : 063-200070407-20171218-DEL_2017_11_26-DE